

d'Ardèche

Mairie de St Marcel d'Ardèche Place de l'hôtel de ville 07700 St Marcel d'Ardèche

Tél: 04.75.97.26.10 www.saintmarceldardeche.com



Cahier des charges pour l'organisation d'une manifestation ou d'une compétition sportive

Deux mois au plus tard avant la manifestation et selon le planning établi par le CASOC des manifestations de l'année, l'organisateur adressera à la mairie de St Marcel d'Ardèche, ce cahier des charges dûment complété, daté et signé.

Celui-ci sera examiné par les élus concernés : la manifestation et la mise à disposition des équipements ne seront validées que par le retour du cahier des charges signé par les élus.

Attention : il est indispensable de déposer 1 cahier des charges par manifestation.

Entre : La mairie de Saint Marcel d'Ardèche-place de l'hôtel de ville-07700 Saint Marcel



Tél: 04.75.97.26.10 www.saintmarceldardeche.com



Informations concernant la manifestation

Nom de la	man	<u>ifestation</u>	:	
<u>Date de la</u>	man	<u>ifestation</u>	:	
Début : le	/	/	à	- (heure)
Fin : le	/	/	à	- (heure)
Lieu de la	<u>mani</u>	<u>festation</u>	:	
Nombre d	e per	sonnes pr	<u>·évues</u> :	-
Précisions	sur l	e déroule	ment et l'installation de l	a manifestation :

Pour la place hongroise : récupérer les clés pour l'éclairage à la mairie.

prévoir l'éclairage public en conséquent.

Important : penser à préciser l'heure de fin pour que les services techniques puissent



Tél: 04.75.97.26.10 www.saintmarceldardeche.com



Documents à fournir avec la présente convention Suivant les besoins de la manifestation

1. Courrier de demande d'autorisations municipales :

Dans le respect des mesures mise en place par la municipalité, l'organisateur doit fournir une demande écrite à l'intention de Monsieur le Maire pour :

- une ouverture de débit de boissons alcoolisées ou non au plus tard 2 mois avant la date de la manifestation.
- Toute demande d'arrêtés de circulation et/ou de stationnement
- Toute demande de spectacle, animation, bal ou autre se déroulant sur le domaine public.

Cadre réservé à l'administration :
Courrier de demande d'autorisations municipales sur le domaine publique :
Courrier fourni : OUI NON

2. Demande de matériel :

L'organisateur veillera à retourner la demande de matériel et à signer le règlement de prêt de matériel

Responsable municipal: Jacques GERENTON-06.21.25.48.75

Cadre réservé à l'administration :						
<u>Demande de mate</u>	ériel fournie :	Accord du resp	onsable :			
□ои	□non	□oui	\square NON			
·						



Tél: 04.75.97.26.10 www.saintmarceldardeche.com



3. Réservation salle municipale :

L'organisateur veillera à retourner la demande de réservation pour une salle municipale. Le planning de l'occupation des salles établi lors des réunions du CASOC (cercle d'activités sociales et culturelles) est disponible sur le site internet de la commune (www.saintmarceldardeche.com) rubrique : association puis CASOC

Responsable municipale: Jérôme LAURENT-06.26.22.65.81

Remise des clés/état des lieux : Loïc Jouve-06.88.60.60.76 (en cas d'absence, contacter Jérôme LAURENT)

Cadre réservé à l'administration :						
<u>Demande de réserv</u>	ration fournie :	Accord du respor	<u>nsable</u> :			
□oui	□non	□oui	□ NON			

4. <u>Caution pour le prêt du matériel communal et utilisation de la salle Font</u> de Mazade :

Un chèque de 500€ à l'ordre du Trésor Public devra être fourni pour toutes demandes de prêt de matériel communal et pour la réservation de la salle municipale de Font de Mazade. Celui-ci sera restitué après la manifestation et après contrôle du matériel rendu en bon état.

En cas d'absence de caution, la présente convention ne sera prise en considération.

Cadre réservé à l'administration	<u>ı :</u>
Caution fournie 500€ :	
<u>Caution fournie</u> : OUI	NON

5. Assurance responsabilité civile :

L'organisateur s'engage à fournir une attestation d'assurance à la remise de cette convention.



Tél: 04.75.97.26.10 www.saintmarceldardeche.com



12) V V							
Cadre réservé à l'administration :							
Assurance responsabilité civile.							
Assurance fournie: OUI NO	ON						
6. Réservation salle complexe sportif et marabouts :							
L'organisateur veillera à retourner la demande de	•						
Pour réserver une salle du complexe sportif prend Caution : 500€- chèque établi à l'ordre du SIVU c	·						
Responsable: Alain Mercier- 04.75.98.71.01-fa	•						
Cadre réservé à l'administration :							
Demande de matériel fournie et caution: Accord du responsable :							
Demande de matériel fournie et caution:	<u>Accord du responsable</u> :						
Demande de matériel fournie et caution: □ OUI □ NON	Accord du responsable : ☐ OUI ☐ NON						
□ oui □ non	OUI NON Pes : Julien Ozil ou Séverine POURCHAILLE, mmunauté de communes DRAGA, afin de						
7. Containers poubelles supplémentair L'organisateur veillera à contacter <i>monsieur</i> responsable de la gestion des déchets sur la co	OUI NON Tes: Julien Ozil ou Séverine POURCHAILLE, mmunauté de communes DRAGA, afin de on de sa manifestation.						
7. Containers poubelles supplémentair L'organisateur veillera à contacter monsieur responsable de la gestion des déchets sur la co disposer de containers supplémentaires en fonction Téléphone accueil CCDRAGA: 04.75.54.57.0	OUI NON Tes: Julien Ozil ou Séverine POURCHAILLE, mmunauté de communes DRAGA, afin de on de sa manifestation.						
7. Containers poubelles supplémentair L'organisateur veillera à contacter monsieur responsable de la gestion des déchets sur la co disposer de containers supplémentaires en fonction <u>Téléphone accueil CCDRAGA</u> : 04.75.54.57.0 Demander Julien OZIL ou Séverine POURCH	OUI NON Tes: Julien Ozil ou Séverine POURCHAILLE, mmunauté de communes DRAGA, afin de con de sa manifestation. D5. HAILLE- jozil@ccdraga.fr						



Tél: 04.75.97.26.10 www.saintmarceldardeche.com



Prêt du matériel communal :							
Nom de l'association :				Nature de la manifestation :			
Responsable :				Doto at lieu y le			
<u>Coordonnées</u> :			Date et lieu : le / / A				
Matériel	Quantité disponible	Quan		Quantité acceptée	Etat de départ		
Chaises	130 (font de mazade) 130 (extérieur)			•		Neuf Bon état	□ Usagé
Tables pliantes (bois)	22					Neuf Bon état	□ Usagé
Plateaux	40					Neuf Bon état	□ Usagé
Tréteaux	50					Neuf Bon état	□ Usagé
Grilles d'exposition	18 (12 à pieds et 6 emboîtables)					Neuf Bon état	☐ Usagé
Barrières de sécurité	30					Neuf Bon état	□ Usagé
						Neuf Bon état	□ Usagé
Estrade	32 m2 (Modulable Jusqu'à 36m2)						
Autres matériels souha							



Tél : 04.75.97.26.10 www.saintmarceldardeche.com



18 P P 6/							
<u>Livraison souhaitée :</u>							
□OUI □ NON <u>lieu de livraison</u> :							
Nom et Coordonnées du réceptionneur :							
Pour le retrait du matériel et son	ı retour, prendre	contact avec l'adjoint responsable des					
services techniques ou son rempla	çant pour fixer le	<u>s différentes modalités</u> :					
Responsable des services	Jacques GEREN	ΓΟΝ __ 06.21.25.48.75					
techniques							
En cas d'absence, contacter	Mairie_: 04.75.9	7.26.10					
Retrait du matériel le :	à	(heure)					
Le demandeur du matériel :		L'agent des services techniques :					
(Nom/prénom et signat	ure)	(Nom/prénom et signature)					
Determ du metérial le :		÷ (haa)					
Retour du matériel le :	Etat du re	à (heure) etour :					
	<u> </u>						
☐ Conforme au départ		☐ Dégradé (constat ci-joint)					
Observations éventuelles :							
Le demandeur du matériel :		L'agent des services techniques :					
(Nom/prénom et signa	ture)	(Nom/prénom et signature)					



Tél: 04.75.97.26.10 www.saintmarceldardeche.com



Règlement relatif au prêt de matériel :

Il est convenu que la commune de Saint Marcel d'Ardèche et l'organisme suscité, s'engagent à respecter le règlement relatif au prêt du matériel communal ci-dessous.

Article 1:

Le matériel est mis à disposition des associations, écoles, commissions municipales gratuitement.

Néanmoins, un chèque de *caution de 500€ à l'ordre du Trésor Public* devra être déposé avec la convention.

Le matériel ne pourra être mis à disposition à l'association sans cette caution. Elle sera restituée à l'association après le retour du matériel en bon état. En cas de détérioration du matériel, un devis de réparation ou de rachat du matériel sera établi. Le chèque de caution sera restitué en contrepartie du paiement correspondant au devis effectué.

Cette caution ne concerne absolument pas les commissions municipales.

Article 2:

L'emprunteur réservera le matériel qu'il souhaite auprès des services techniques de la commune de Saint Marcel d'Ardèche en remplissant le cahier des charges pour l'organisation d'une manifestation téléchargeable sur le site de la commune www.saintmarceldardeche.com rubrique associations puis CASOC.

L'adjoint ou son remplaçant responsable des services techniques entérinera cette demande sous réserve d'acceptation par l'emprunteur du présent règlement.

Article 3:

Lors de sa demande, l'emprunteur indiquera la nature de la manifestation, la date et le lieu, le nom de la manifestation, le nom de la personne responsable de la manifestation, le matériel souhaité ainsi que la quantité, la date de l'emprunt et la date de retour et le nom de la personne qui réceptionnera à l'arrivée et au départ du matériel.



Tél: 04.75.97.26.10 www.saintmarceldardeche.com



Sauf exception, les quantités annoncées dans la demande ne pourront être augmentées. Aucun matériel et non listé dans la demande ne sera fourni le jour de la manifestation.

Article 4:

La mairie de Saint Marcel d'Ardèche s'engage à mettre un salarié et un véhicule à la disposition de l'association pour la livraison du matériel demandé. L'association emprunteuse fournira le personnel nécessaire à la mise en place de son organisation.

En cas de manifestation de grande envergure nécessitant la présence d'un nombre d'agent des services techniques plus important, l'adjoint ou son remplaçant responsable des services techniques se réservera le droit d'augmenter cet effectif.

Article 5:

L'emprunteur s'engage à rendre le matériel en parfait état, propre et sec. Lors de l'emprunt et du retour, un état des lieux du matériel sera effectué par les services techniques de la commune. La présence d'un responsable de l'association est fortement conseillée. En cas d'absence, la signature de l'état des lieux par l'agent des services techniques fera foi. En cas de détérioration, ou de matériel manquant, le représentant sera contacté dans les plus brefs délais.

L'organisateur devra prendre contact au moins 1 mois à l'avance avec l'adjoint ou son remplaçant responsable des services techniques afin de fixer les modalités de livraison et de retour du matériel.

Adjoint responsable techniques	des services	Jacques GERENTON 06.21.25.48.75
En cas d'absence contac	cter la mairie	Secrétariat mairie 04.75.97.26.10

Aucun matériel ne sera déposé sans la présence d'un responsable de l'association.

Article 6:

L'emprunteur s'engage à prendre les garanties couvrant la responsabilité civile du locataire en prenant contact avec son propre assureur. Il fournira à cet effet l'attestation d'assurance. En cas de dégâts, la commune procédera au remplacement ou à la réparation du matériel conformément à l'article 1 de la présente convention.



Tél: 04.75.97.26.10 www.saintmarceldardeche.com



Article 7:

L'emprunteur s'engage à n'utiliser le matériel que pour la manifestation prévue dans le protocole de mise à disposition.

Article 8:

L'emprunteur ne pourra tenir la commune responsable pour tout dégât physique ou matériel survenu lors du montage ou démontage du matériel

Article 9:

La signature du protocole de mise à disposition entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. En cas de litige dans l'exécution du protocole de mise à disposition et à défaut d'accord à l'amiable entre les parties, le différent sera porté devant la juridiction compétente.

Mention « Lu et approuvé », date et signature :



Tél: 04.75.97.26.10 www.saintmarceldardeche.com



Réservation salles municipales

Nom de la Same à l'eserver.						
	Ponteil					
Date de la manifestation :	<u>Période de réservation</u> :					
	Du:					
Horaire : (début/fin)						
	Au :					
Nom de l'associ	ation utilisatrice :					
Demande effectuée par : (nom/prénom)	Qualité du demandeur :					
Coordonnées téléphoniques (portable/fixe) et adresse email:						
<u>Demande effectuée le :</u>	Signature du demandeur :					
Responsable des salles :	<u>Accord le</u> :					
Jérôme LAURENT-06.26.22.65.81						
casocstmarceldardeche@gmail.com	<u>Visa</u> :					



Tél: 04.75.97.26.10 www.saintmarceldardeche.com



Réservation marabout

Nombre de marabo	out :	1	2	(rayer la mention inutile)			
Association ou Ma	nirie :						
	ne (qui réser adresse mai numéro de t	l :		date-signature			
Date de la manifestation :							
<u>Lieu de la manifestation :</u>							
	<u>(pa</u>	rtie réservé	e au S	SIVU)			
				Avis du vice président			
Service technique	à contacter	(rayer la me	ntion	n inutile)			
St Ma	rcel						
St Jus	t						

St Martin